



Communiqué de presse

Date 20.07.2011

Le Surveillant des prix et l'UTP se mettent d'accord sur une augmentation modérée des prix du service direct

Le Surveillant des prix et l'Union des transports publics UTP se mettent d'accord, dans le cadre d'un règlement amiable, sur une augmentation modérée des prix dès le 11 décembre 2011. Les entreprises de transport public renoncent à augmenter les prix des abonnements généraux (AG) en 2^{ème} classe pour les séniors, les jeunes/étudiants et les apprentis. Les prix de l'AG pour les adultes, de l'AG pour les partenaires et de l'AG pour les chiens ainsi que ceux des titres de transport pour la 1^{ère} classe connaîtront une hausse modérée.

Le 3 mai de cette année, l'UTP avait communiqué son intention d'augmenter les prix des abonnements généraux, ceux des cartes journalières et de l'abonnement voie 7 pour le 11 décembre 2011. L'UTP prévoyait en outre l'augmentation des prix des cartes journalières et des billets individuels pour la 1^{ère} classe. Le Surveillant des prix a examiné ce projet de modification des tarifs.

Alors que le Surveillant des prix arrivait à saisir les mesures tarifaires pour les produits en 1^{ère} classe, il n'en allait pas de même - à moins d'une analyse approfondie - en ce qui concerne les produits de 2^{ème} classe dans leur ensemble. Le règlement amiable tient compte de cet état de fait, puisqu'il prévoit l'abandon de l'augmentation de près de 2 ½ % (soit 50 francs) du prix pour les abonnements généraux en 2^{ème} classe des séniors, des jeunes et des apprentis. Finalement, le Surveillant des prix a pris connaissance du fait que, contrairement aux déclarations initiales de l'UTP, l'abonnement général pour les sociétés sera retiré de l'offre par manque d'utilisateurs. Avec cet accord, les passagers ferroviaires économiseront près de 7,5 millions de francs par rapport aux augmentations initialement prévues.

Le règlement amiable sera valable jusqu'au changement des horaires en décembre 2012.

Ce règlement ne couvre explicitement pas la question des suppléments de distance. L'analyse de ce dossier relatif à la tarification différenciée des parcours internes de longue distance, n'est pas encore terminée.

Contact/questions:

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, Tel. 031 322 21 02
Beat Niederhauser, Chef du bureau, Tel. 031 322 21 03